

LES NOUVELLES DE **CHANONAT**

BULLETIN MUNICIPAL N°80 / AVRIL 2017





SOMMAIRE

- Vie municipale 1 à 5
- Aménagement et travaux 6 à 10
- Vie locale 11 à 17
- Environnement 18 à 22
- Culture 23
- Histoire et patrimoine 24



INFOS

MÉDECIN:

Dr Minh BAUD - 04 73 87 59 51

INFIRMIÈRES:

Séverine RENAULT - 06 13 11 17 84

Alexandra AUBRETON - 06 13 11 17 84

CLINIQUE DE LA CHÂTAIGNERAIE :

04 26 88 63 86

PHARMACIE LE GERGOVIAL :

04 73 79 40 05

SAPEURS POMPIERS: 18

SAMU: 15

POLICE SECOURS: 17

MAIRIE DE CHANONAT - Le Bourg - 63450 CHANONAT

Tél. 04 73 79 41 05 - Fax 04 73 87 54 17 - mairie-chanonat@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public: Lundi et vendredi 8h 45/12h 30 et 14h/17h; mercredi 8h 45/12h 30 et 14h/16h 30; mardi, jeudi et samedi 8h 45/12h 30

Directeur de publication: Serge CHARLEMAGNE

Réalisation - Impression: Groupe DROUIN Maître imprimeur - Tél. 04 73 26 44 50

Photomontage page de couverture ou comment rapprocher Jussat de Chanonat.



ÉDITO

Chers habitants de la commune,

Des élections se profilent à un horizon proche : présidentielles et législatives. Si j'ai un message à faire passer, et un seul, c'est : allez voter ! Je suis persuadé qu'il restera des candidats crédibles et sans démêlés avec la justice de notre pays entre lesquels, nous, les électeurs, pourrons choisir...

Le monde politique est féroce et les trahisons, les attaques perverses et les calomnies alimentent en permanence le débat politique. Trop souvent, le débat d'idées fait place aux conflits de personnes. C'est à celui qui fera trébucher l'autre, et tous les moyens sont permis, les coups bas sont souvent de mise et la mauvaise foi prime sur la dignité.

Il en va ainsi de notre monde politique, mais cela peut aussi, hélas, prospérer au niveau local : nous ne sommes pas à l'abri des ambitions et des dérives personnelles, des complots pervers et des critiques infondées. Il devient plus difficile de gérer une municipalité quand certains n'ont pas en tête le seul intérêt général.

Le maire et les adjoints s'attachent à fonctionner dans la plus grande transparence et nous recherchons en permanence le consensus. Jusqu'à ce dernier conseil municipal du mois de mars 2017, jamais depuis le début du mandat, un conseiller municipal n'avait voté contre les propositions du maire. Parfois, j'avais dû retirer un dossier qui ne faisait pas l'unanimité, mais ce fut exceptionnel.

Je dois constater aujourd'hui qu'il y a des remous préjudiciables à la cohérence de l'équipe municipale. Espérons que les démissions récentes de plusieurs élus permettront à notre équipe de retrouver un climat de travail serein.

Enfin, une bonne nouvelle pour nous tous : conformément à nos promesses de campagne (c'était en 2014!), les taux d'imposition votés par le conseil municipal sont restés inchangés et, ce, depuis 4 ans. Vos impôts ne seront pas non plus impactés par la fusion des communautés de communes : le lissage des taux ne concerne pas notre commune.

En attendant le prochain bulletin municipal qui sera consacré au budget 2017, je tiens à vous rassurer : le maire n'a embauché ni sa femme, ni ses enfants, mais seulement des stagiaires en Master 2, durant 5 mois, qui ne perçoivent que 500 € mensuels, ce qui est peu en regard des salaires perçus par certaines collaboratrices... et, en plus, nos stagiaires, eux, travaillent !

Serge CHARLEMAGNE

FORMATION des AGENTS MUNICIPAUX

Deux agents des services techniques ont suivi la formation PACS (« Formation à l'Autorisation de Conduite en Sécurité »), formation correspondant au CACES (« Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité ») donnant une autorisation de conduite, niveau 8, tracteur de plus de 50 ch.

Jonathan Grasset et Nicolas Loison ont suivi ce stage, sur deux journées, à St-Germain-Lembron, une journée basée sur la théorie et une journée sur la pratique. Bien entendu, tout au long de ces deux jours, la sécurité a été mise en avant.

À la demande de la mairie, cette formation est organisée et financée par le CNFPT (Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale).

Le PACS est une formation qui délivre une autorisation de conduite uniquement pour les besoins et sur le territoire de la commune. Cette formation est suivie d'une visite médicale et, enfin, validée par une autorisation délivrée par M. le Maire. ■





Depuis le 1^{er} janvier 2017, la fusion des communautés de communes est effective : « Gergovie Val d'Allier Communauté », « Allier Comté Communauté » et la communauté de communes « Les Cheires » ont fait place à « Mond'Arverne Communauté ».

Dans le même temps, les 3 offices de tourisme sont devenus un EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) répondant au nom de « Mond'Arverne Tourisme ».

À Mond'Arverne Communauté est attachée la « signature » : Clermont côté Sud

Pour Mond'Arverne Tourisme, une signature différente : Connectez-vous à l'Auvergne

La nouvelle communauté de communes compte 40 386 habitants et 28 communes.

Le conseil communautaire

Mond'Arverne Communauté est administré par un conseil communautaire comptant 51 conseillers. Chaque commune a au minimum un représentant (**2 sièges pour la commune de Chanonat**). La nouvelle assemblée de Mond'Arverne Communauté se réunit une fois par mois. Lors de la première réunion, c'est **Pascal Pigot**, également maire des Martres-de-Veyre, qui a été élu président de Mond'Arverne Communauté.

Les compétences

Un arrêté préfectoral précise les compétences de Mond'Arverne Communauté. Les compétences optionnelles et supplémentaires s'exercent au départ uniquement sur leurs anciens périmètres. L'assemblée décidera ensuite si elles seront étendues à l'ensemble du territoire ou restituées aux communes.

• **compétences obligatoires** : aménagement du territoire, développement économique, aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets.

• **compétences optionnelles** : environnement, logement et cadre de vie, équipements scolaires, culturels et sportifs, aide sociale communautaire.

• **compétences supplémentaires** : politique de Pays, tourisme, gestion des milieux aquatiques, mobilité, éclairage public, culture, accessibilité, périscolaire, service technique d'appui et de remplacement, système d'information géographique.

Vos représentants dans les Commissions thématiques de Mond'Arverne Communauté

Membres du bureau :

- 4^e Vice-Président, chargé de l'économie et de l'insertion : Serge CHARLEMAGNE
- Commission Tourisme : Roland BONJEAN
- Commission Affaires sociales : Antoinette MERCIER
- Commission Finances : Yves BERTHON
- Commission Économie : Serge CHARLEMAGNE
- Commission Petite Enfance : Sophie BOUVIER
- Commission Culture : Bruno RIBIERE
- Commission Environnement : Daniel THOMAS
- Commission Travaux, Équipements sportifs : Pierre FARGES
- Commission Communication : Julien BRUNHES
- Commission Habitat : Nadège FOURNIER

Coordonnées du siège administratif :

Z.A. LE PRA DE SERRE

63960 Veyre-Monton

Tél. 04 73 39 62 00

Fax 04 73 39 62 01

www.cc-gergovie-val-allier.fr

REPAS DES AÎNÉS



Samedi 21 janvier à midi, nos anciens étaient réunis autour d'une bonne table concoctée et servie par un traiteur réputé de Romagnat. Les personnes ne souhaitant pas ou ne pouvant pas se déplacer ont reçu en décembre 1 colis.

Après les mots de bienvenue et de respect envers nos aînés, Monsieur le Maire souhaitait bon appétit aux 55 personnes présentes et remerciait les organisateurs du C.C.A.S.

Les « Poivres et Sel » ont ensuite animé l'après-midi au rythme des valse, tangos, paso dobles, slows et danses rétro très appréciés par tous les convives.

À l'année prochaine, encore plus nombreux.

SÉCURISATION DE L'AIRE DE JEU DU PITCHOU



Afin de sécuriser l'activité des enfants sur l'aire de jeux du Pitchou à Varennes, l'équipe technique a réalisé la pose d'une barrière en rondins.

Cette barrière posée le long de la route départementale a pour but de freiner l'élan des enfants dans le jeu et, de l'autre côté, de les protéger des manœuvres de voitures et de canaliser le stationnement.

Cette réalisation met un point final au projet initié par le précédent conseil municipal des enfants.

En revanche dans cet espace réservé aux enfants accompagnés d'adultes, il est demandé aux propriétaires de nos amis à 4 pattes de les faire « crotter » ailleurs, ou bien de ramasser les excréments de leur animal.

*S'il n'arrive pas à ramasser
ses crottes tout seul,
faites-le pour lui.
Merci.*



**C'est simplement une question de civisme...
et d'hygiène pour les enfants.**

CHIENS EN LIBERTÉ et INCIVISME...



Les appels à la mairie se succèdent.

Des habitants sont excédés!!! Les crottes de chiens « fleurissent » dans les rues de nos villages, en particulier à Jussat où 6 à 7 chiens se promènent quotidiennement dans les rues. Outre les déjections canines, les poubelles deviennent la cible de nos amis à 4 pattes, chaque jeudi. De plus, certains chiens impressionnent les enfants qui craignent de prendre le bus seul et doivent être emmenés par leurs parents en voiture.

À Chanonat, comme à Jussat et Varennes, les enfants doivent pouvoir sortir librement, sans crainte. Les habitants devraient pouvoir se promener le nez en l'air, sans avoir en permanence le regard fixé à terre afin d'éviter les crottes.

Rappelons le cadre législatif:

Déjection canine: Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.



Divagation: Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Dans ces cas précis, la police du maire s'applique, les propriétaires peuvent être verbalisés et les animaux conduits à la fourrière.

Le Maire a récemment adressé un courrier à tous les propriétaires concernés afin de leur rappeler les règles ci-dessus. Les animaux en divagation pourront être maintenant signalés à la fourrière qui est habilitée à les capturer.

Nous comptons sur le bon sens civique de chaque propriétaire canin pour que cessent les désagréments liés à leurs animaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) A ETÉ RENOUVELE

Les enfants du CME 2014-2016 ont célébré leur dernier conseil municipal au mois de juin 2016 à l'occasion de l'inauguration de l'aire de jeux du Pitchou à Varennes. Ils ont ainsi passé le relais à leurs camarades qui se sont affrontés dans une campagne sans merci (!), ponctuée par 2 tours électoraux au mois de décembre 2016. Ainsi, 2 élèves de CE1 (Paulin BAYART, Joséphine BES), 2 élèves de CE2 (Annabelle BAHADORAN, Clara GIRARD), 2 élèves de CM1 (Elona MARTINS, Ysia TESTE) et 3 élèves de CM2 (Émile BAYART, Louis JUSSIÈRE et Luka MANLHIOT) constituent désormais les 9 membres du CME de la commune de Chanonat.

Une première réunion, en présence de M. le Maire et de nombreux conseillers, a eu lieu le 17 décembre 2016 avant les fêtes de Noël. Les enfants ont pu commencer à se familiariser avec le fonctionnement d'un tel conseil, dans une ambiance sympathique mais malgré tout républicaine.

Les différents membres du conseil municipal qui s'occupent du CME (Nadège Fournier, Anne-Marie Gourdon, Antoinette Mercier et Emmanuel Buc) leur ont été présentés, ainsi que le calendrier à venir et les différents projets réalisés au cours du mandat précédent. Dans un deuxième temps, un tour de table des enfants du CME a permis de répertorier les premiers projets et idées qui foisonnent dans ces petites têtes bien pleines et surtout bien faites. Et déjà un projet est sorti du lot et de l'eau: l'aménagement de la passerelle sur l'Auzon en bas de Chanonat.

Rendez-vous au prochain bulletin!

Ce projet, repris lors de la 2^e réunion des enfants du CME le 14 janvier 2017, a déjà bien avancé puisque les problèmes de ce site et de ce pont ont été déclinés par les enfants, suivis d'une proposition de solutions très intéressantes. Toutefois, ayant conscience des problèmes financiers et réglementaires que pose ce type de projet, les enfants ont décidé de contacter une entreprise professionnelle pour des conseils en matière de ponts, ainsi que le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon chargée de l'aménagement de ces sites.

Cette nouvelle équipe, partie sur les chapeaux de roue en cette nouvelle année 2017, a déjà prévu de se retrouver début février afin de poursuivre sa mission. M. le Maire ainsi que toute l'équipe municipale soutiennent vivement le CME, qui peut s'enorgueillir d'une certaine expérience accumulée au fil des années, et responsable de projets qui ont amélioré et égayé le quotidien des habitants de notre commune. ■



RÉUNION SPANC

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le 1^{er} mars dernier, les personnes relevant de l'Assainissement non collectif ont été invitées à une **réunion d'information** à la salle des loisirs.

En premier, le SIVOM de la Région d'Issoire a présenté la réglementation en la matière, et la classification de la conformité évaluée lors des visites réalisées par son délégataire Suez Eau (ex-Lyonnaise des Eaux).

Le deuxième point abordé était l'existence de **subventions pour aider à la mise aux normes des dispositifs d'assainissement privés**. Ces aides sont apportées, sous condition d'éligibilité, par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter le SIVOM de la Région d'Issoire au **04 73 96 68 01**.



STAGE DE THÉÂTRE 2017

Cette année, le stage de théâtre organisé par la municipalité a encore rencontré un vif succès avec une large participation de nos jeunes citoyens.

Le stage s'est déroulé lors des vacances d'hiver, du 27 février au 3 mars avec un animateur nouveau, Monsieur Thierry Demay, metteur en scène de la facteur 4 Cie (FACTEUR4CIE.FREE.FR).

Cet atelier, composé de douze jeunes comédiens, avait pour thématique: J'imagine... je crée... je suis! Et a donné lieu à une représentation le 3 mars à 20h à la salle des loisirs.

Monsieur le Maire, et l'ensemble du conseil municipal, remercient nos jeunes artistes et Monsieur Demay pour leurs investissements, leurs dynamismes et leurs talents.

À l'année prochaine! ■



Aménagement du ruisseau de Mâcon Promenade de la chute de l'épervier

Avis aux adeptes des sports mécaniques!

Acteurs (SMVVA, Commune
La Roche Blanche et Chanonat)



Syndicat Mixte Vallées
de la Veyre et de l'Auzon



Partenaires financiers (SMVVA,
AELB, CR AURA, CD63)



Syndicat Mixte Vallées
de la Veyre et de l'Auzon



Établissement public du ministère
chargé du développement durable



Dès février 2017, suite à un accord entre les propriétaires des parcelles et les communes de La Roche Blanche et Chanonat, le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) va mettre en défens le secteur amont du ruisseau de Mâcon, dans le cadre de travaux d'intérêt général. Des aménagements tels que barrières et passerelles seront mises en place afin de protéger et valoriser les milieux aquatiques tout en laissant cette zone accessible mais uniquement aux piétons.

Demain, une promenade familiale d'environ 1 km aller-retour au départ de la commune de la Roche Blanche et se terminant au pied de la chute de l'épervier sera donc ouverte!

À noter : Ce parcours en zone forestière ne pourra pas être accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce secteur était utilisé à tort comme terrain de jeu pour les sports mécaniques. Or, ces pratiques sportives sur des propriétés privées sont interdites par la loi.

Ce secteur va donc désormais être exclusivement réservé à la promenade piétonne et interdite d'accès aux engins motorisés.

Les raisons de ces aménagements de mise en défens du milieu naturel sont multiples :

- Éviter la pollution de l'eau.
- Limiter l'érosion des sols.
- Éviter le colmatage du ruisseau.
- Limiter le dérangement de la faune.
- Respecter les propriétés privées (parcelles et chemins).

Références réglementaires :

Afin de concilier « protection de la nature » et « activités de loisirs », la circulation des véhicules à moteur fait l'objet d'une réglementation précise.

- Loi n° 91-2 du 3 janvier 1991.
- Articles L. 362-1 et L. 362-2 du Code de l'environnement.
- Article R. 163-6 du Code forestier.
- Code général des collectivités territoriales.

Pour précision la Loi du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels précise que :

• La circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique. La pratique du hors-piste est strictement interdite.

• Des exceptions sont accordées aux agents des services publics, dans le cadre de missions professionnelles, aux propriétaires et à leurs ayants droit, et aux organisateurs de manifestations sportives autorisées.

• Les maires ou les préfets peuvent restreindre l'accès à certaines voies ouvertes à la circulation publique.

• Les contrevenants peuvent s'exposer à des sanctions lourdes et à la saisie de leur engin.

À savoir :

- Les voies ouvertes à la circulation sont les routes nationales, départementales, communales et, sauf dispositions contraires, les chemins ruraux.
- Les routes, les chemins et les sentiers figurant sur les cartes n'indiquent pas forcément qu'ils soient ouverts à la circulation.
- En l'absence de l'autorisation du propriétaire, les chemins privés sont en principe interdits à la circulation.
- Les chemins d'exploitations agricoles servent exclusivement à la communication entre les parcelles et à leur exploitation.
- En forêt, la circulation est réglementée par le Code forestier.
- Un simple sentier ou layon (petite piste forestière) n'est pas ouvert à la circulation.

Merci à tous de respecter les propriétés privées ainsi que les aménagements mis en place.

Ces travaux sont co-financés par le syndicat mixte des vallées de la Veyre et de l'Auzon, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le conseil régional Auvergne-Rhône Alpes et le conseil départemental du Puy-de-Dôme. ■

ADAPTATION DES LOCAUX

La commune poursuit son plan d'adaptation de ses locaux, cimetières et parcs, aux personnes handicapées. C'est le cas à la salle des loisirs où deux places pour personnes à mobilité réduite ont été réalisées par les agents de la commune.

Il a fallu également changer les portes d'entrée qui permettent maintenant un passage plus aisé aux personnes en fauteuil. ■



Nouvelles portes de la salle des loisirs

Place PMR

LOTISSEMENT « LA CROIX SAINT-ETIENNE »



Les permis de construire ont afflué ces derniers temps en mairie et les premières maisons ont déjà leurs fondations coulées.

Au total, 27 nouvelles familles vont habiter le lotissement « La Croix Saint-Etienne ».

Une nouvelle rue a été créée: le conseil municipal l'a nommée, rue de la Croix Saint-Etienne. ■

TRAVERSE RD 52 DANS LE BOURG DE CHANONAT

Les travaux se poursuivent... Les poteaux ERDF devraient être « effacés » sous peu. Les trottoirs et la chaussée seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du département. Ils sont prévus à l'automne 2017.

Encore un peu de patience!!! ■



TRAVAUX À L'ÉGLISE DE JUSSAT

« L'église de Jussat a été bien rénovée » titrait le journal *La Montagne* du 10 décembre 2016. Dans notre précédent bulletin municipal étaient mentionnés les travaux entrepris, notamment le crépissage extérieur du chœur et de la chapelle St Julien, par des demandeurs en recherche d'emplois en stage d'insertion.

La municipalité avec un budget de 7 200 euros, soutenue dans ce projet par la Fondation du Patrimoine à hauteur de 3 500 euros a ainsi permis la réalisation d'une première tranche rénovation de ce bâtiment patrimonial, sous la conduite de l'entreprise « les 4 couronnés » de Parent, dirigée par Pierre Étienne Lebigue, et spécialisée en matière de restauration de bâtiments anciens (Cf. *Également le projet de « restauration de Notre Dame de l'Arbre » à Chanonat bulletin municipal 78*).

Au cours de ces travaux fut mise à jour l'ouverture d'une fenêtre dont très certainement l'existence remonte à l'origine de la construction du chœur datée aux environs du XV^e siècle. Devant la beauté de cette architecture, l'idée de maintenir cette ouverture et la création d'un vitrail germa dans les esprits de nombreux habitants. Mais venait en contradiction avec l'emplacement du Maître-autel qui obturait cette ouverture à l'intérieur de l'église. Après discussions entre paroissiens, mairie propriétaire du bâtiment, et curé affectataire, il fut décidé de conserver le retable et de le placer dans la chapelle nord de style gothique, s'harmonisant au mieux avec le volume de cet espace. La dernière tempête de janvier avec un vent particulièrement violent

s'engouffra dans cette nouvelle fenêtre, jetant à terre tableau et tabernacle de ce retable. Aussi dans la foulée, les employés municipaux avec beaucoup de maîtrise, entreprirent le déplacement délicat de ce mobilier liturgique. Le dallage du sol a été refaçonné. Pour la suite de ces travaux un comité au sein de la Commission culturelle de la commune va étudier précisément le crépissage interne du chœur et la création d'un vitrail et son coût (modes de financement: souscription avec si possible le soutien de la Fondation du Patrimoine). Une réunion des habitants de Jussat intéressés par cette création de vitrail (paroissiens ou non) permettra à chacun de donner son avis pour un choix le plus pertinent possible en cohérence avec l'existant de ce bâtiment, la sauvegarde du patrimoine étant l'affaire de tous.

Ainsi l'église de Jussat continue à travers les siècles sa longue histoire commencée depuis au minimum le XII^e siècle, puisque l'on trouve trace d'un écrit: « une bulle du Pape Clément VII (1187-1191), déclare que l'église de Jussat et ce qui en dépend appartient aux religieux Prémontrés de St André de Clermont » (cf. *Ouvrage « Jussat Village d'Auvergne du Passé lointain à 1900 » de Paulette Vernadat*). ■



TRAVAUX DEMOLITION AUTOUR DE L'ÉGLISE



◀ AVANT

PENDANT ▶



▲ APRÈS ▶



DES PARKINGS A LA DISPOSITION DES HABITANTS



Les véhicules encombrant les rues et places des 3 villages de la commune. Les habitants préfèrent stationner à proximité immédiate de leur domicile plutôt que d'avoir à faire quelques centaines de mètres à pied. Une réflexion est en cours pour étudier la place de la voiture au sein des villages. La commission « Cœur de bourg » s'est adjoint deux stagiaires dont une architecte urbaniste pour mener à bien ce projet. ■

Parking à proximité de l'école maternelle et du cimetière.

ÉCOLE PRIMAIRE: UN PARKING PROVISOIRE AMÉNAGÉ PRÈS DE L'ÉCOLE

Les élèves peuvent maintenant bénéficier d'une cour de récréation et d'une zone d'activités sportives plus importantes. Il a fallu pour cela aménager un parking rue de Viallevelours pour permettre aux parents de pouvoir se garer.

Un aménagement définitif sera réalisé dans le cadre du projet de restructuration du quartier des écoles. Il autorisera le stationnement d'un plus grand nombre de véhicules. ■



COMITÉ DES FÊTES

Le 8 janvier a eu lieu notre assemblée générale au cours de laquelle le bureau a été reconduit comme suit :

- PRÉSIDENTE: Blandine Secques
- TRÉSORIÈRE: Nadège Fournier
- SECRÉTAIRE: Julien Mianat

Le repas dansant de la Saint Valentin a dû être annulé faute de monde...

Le dimanche 4 juin se tiendra le traditionnel Vide Grenier où nous espérons vous voir nombreux!!!!

Les troupes commençant à s'amenuiser et à faiblir, les personnes souhaitant renforcer l'équipe le jour du Vide Grenier seront les Bienvenues. ■



DON DU SANG



Le 5 mars dernier, notre Association a eu l'honneur de recevoir l'Assemblée Générale de l'Union Départementale du Puy-de-Dôme. Cette journée marquera le soixantième anniversaire de l'UD et pourra s'organiser grâce aux aides des municipalités de l'ancienne communauté de communes des Cheires dont la commune de Chanonat, nous les remercions vivement.

L'Assemblée Générale de l'Association de donneurs de sang de Saint-Amant-Tallende a eu lieu le 24 mars au Crest.

Dates à retenir:

20 avril: Collecte de sang à Tallende (Salle des Fêtes).

12 mai: Collecte au Crest (Salle des Loisirs).

28 juin: Collecte à Saint-Amant-Tallende (Salle Dourif).

25 juillet: Collecte à Cournols (Foyer Rural)

Les appels au don de l'EFS se multiplient en raison de la faiblesse des réserves. Aussi, nous avons besoin de votre soutien. Venez nombreux aux différentes collectes et portez le message autour de vous. MERCI.

**Association pour le Don de Sang Bénévole de Saint-Amant-Tallende
Secteur de Chanonat**

ÉCOLE MATERNELLE GÉRARD RIVES



Début décembre, les enfants ont assisté au spectacle du chorégraphe Thierry Lafont. Ils ont ensuite eu le droit de s'approprier un peu le matériel installé.

Ils se sont rendus à l'école de leurs correspondants (Pierre Mendès France à Clermont) pour voir le spectacle musical de Jacques Bienvendu dans lequel le Père Noël était présent à la fin.

La bibliothécaire est également venue à l'école pour lire un kamishibai sur Noël.

La commune a payé un goûter pour chaque enfant qui a été organisé le dernier après-midi juste avant les vacances de Noël. La coopérative scolaire a acheté quelques cadeaux collectifs pour chaque classe (des jeux de construction, des engins de chantier, des puzzles...).

Il a neigé et les enfants ont pu laisser des traces dans la cour et fabriquer un petit bonhomme de neige.

Les élèves de la classe de PS-MS ont confectionné chacun une couronne qu'ils étaient fiers de rapporter dans leur maison.

Les MS-GS ont fait des expériences pour essayer de faire « fondre » du sel, du sucre, du cacao, de la farine. Ils ont goûté la différence entre le sel et le sucre.

Le lundi après-midi, pendant la sieste des PS, les MS travaillent maintenant avec Mme Tournadre, les GS avec Mme Ebily (la maîtresse des CP) et les CP font de l'anglais avec Mme Rayssiguier.

Début mars, les deux classes sont allées avec leurs correspondants respectifs passer une journée et pique-niquer ensemble. Les PS-MS ont participé à des ateliers de jardinage au magasin Botanic pendant que les MS-GS sont allés se promener dans Clermont et notamment visiter la cathédrale pour voir le paysage plus loin.

Tous les élèves continuent de profiter de l'accueil des bénévoles à la médiathèque municipale de façon mensuelle.

En avril, les deux classes visiteront l'exposition sur les habitats des animaux au Musée Lecoq. Ils pique-niqueront à Clermont.





Les inscriptions pour la rentrée de septembre auront lieu le vendredi 5 mai sur rendez-vous.

Tous les enfants nés en 2014 sont concernés.

Il faut se munir du carnet de santé ainsi que du livret de famille.

Si l'enfant vient d'une autre école il aura besoin d'un certificat de radiation.

Les parents doivent téléphoner à la directrice pour fixer l'horaire qui leur convient au 04 73 78 26 98.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE



Inscriptions à l'école élémentaire :

Le directeur de l'école élémentaire prévoit des permanences les jeudis 13/4, 11/5, 18/5, 1/6 et 15/6 de 16 h 30 à 18 h 15 pour recevoir les parents des futurs élèves de CP (élèves déjà inscrits sur la commune, puisque GS de l'école maternelle). En dehors de ces heures, n'hésitez pas à le contacter pour fixer un rendez-vous. D'autre part, le jeudi, jour de décharge de direction, il est possible d'être reçu aux heures scolaires. Téléphoner pour prendre rendez-vous (04 73 875 288 ou 06 74 47 55 37).

Pour l'inscription d'un nouvel élève sur la commune, vous devez avoir avec vous le livret de famille, le carnet de santé, un justificatif de domicile et la fiche de renseignements remplie, que vous trouverez en vous rendant sur le site de l'école élémentaire de Chanonat.

Si l'inscription de votre enfant se fait en fin d'année scolaire, demandez un certificat de radiation au responsable de l'école que votre enfant quitte.

Quelques nouvelles de l'école :

Les élèves du cours préparatoire (CP) et du cours élémentaire première année (CE1) travaillent ensemble dans un projet chorale et un projet artistique écriture et réalisation d'un livre.



Pour mener à bien ce dernier, ils ont reçu à l'école Valentin Mathé, éditeur de livres jeunesse « La poule qui pond » et d'un journal pour enfants « Albert ». Cet auteur va les guider dans les différentes phases d'écriture et de montage du livre.

Les cours élémentaires deuxième année (CE2), les cours moyens première et deuxième années (CM1 et CM2) sont engagés dans un projet Théâtre dans le cadre d'une manifestation nationale THÉÂ, organisée par l'Office central des Coopératives scolaires (OCCE). Les enfants vont travailler leur expression corporelle, leur expression vocale, la mise en scène, apprendre des textes afin de présenter un spectacle en fin d'année, à Clermont-Ferrand Salle Nelson Mandela. Ils sont aidés, pour cela, par Sylvie Amblard, une danseuse-chorégraphe professionnelle. Elle viendra à l'école plusieurs fois pour initier les enfants aux arts du théâtre et les aider à monter leur spectacle.



Les élèves des deux grandes classes sont sortis le vendredi 10 février pour aller au stade Jean Pellet et s'essayer aux disciplines de l'athlétisme : courses, sauts et lancers.

Les élèves de la classe de CM2 ont passé le permis vélo le vendredi 17 février sous le regard bienveillant de Monsieur Fogarollo de la Gendarmerie nationale (éducation à la sécurité routière à l'école). Le matin, les élèves ont bénéficié d'une formation théorique à la sécurité routière (piéton, passager de voiture, passager de bus scolaire et cycliste). Ce temps constituait un terme à une initiation commencée quelques semaines en amont, en classe. L'après-midi, les enfants ont enfourché « leurs machines à deux roues » et ont parcouru un circuit spécialement aménagé sur le terrain de basket réunissant toutes les difficultés routières que peut rencontrer un jeune « conducteur ». ■



L'AIDE AUX DEVOIRS

L'équipe actuelle de l'aide aux devoirs à l'école de Chanonat souhaite s'agrandir pour pallier les diverses absences de chacun et pouvoir assurer la continuité de ce service très apprécié des parents... et des enfants.

Le groupe actuel est composé de 6 personnes. D'autres bénévoles seront les bienvenus pour assurer l'aide aux devoirs un soir par semaine.

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre :

- Martine 04 73 87 50 69
- Régine 06 28 91 32 90
- Nathalie 06 38 74 27 23

LA FIBRE À VARENNES ?

Une pétition signée par 162 Varennois a été transmise au maire par Jean-Paul DURAND.

Le maire a saisi la société ORANGE, puis a écrit au Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour attirer son attention sur la situation des habitants de Varennes qui ne bénéficient pas d'un accès suffisant à Internet.



SOCIÉTÉ DE PÊCHE

LA CHANONATOISE



L'année 2017 a commencé pour nous par une séance de nettoyage des abords de l'étang. 50 kg de truites fario ont été commandés pour l'ouverture du 11 mars, ainsi que les alevins de truites fario dont le lâcher est prévu courant avril. Un second lâcher de truites fario aura lieu en mai dans l'Auzon.

La fête de la pêche est prévue pour le dimanche 11 juin, avec un lâcher de 50 kg de truites au petit étang. Venez partager un moment de convivialité avec nous.

Malgré les efforts de la Direction de la laiterie de Theix, des pollutions occasionnelles de l'Auzon ont toujours lieu. Si vous en êtes témoin (eau blanchâtre et mousseuse), faites des photos et prévenez immédiatement la Gendarmerie (17) et la Mairie.

Après une large discussion avec les Sociétaires présents au repas traditionnel suivant l'AG, un projet de Commémoration du 20^e anniversaire de la mise en service de l'Étang de la Prairie est envisagé cette année. ■

LE BALLON OVALE CHANONATOIS

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 19/02/2017 :
le bureau se compose désormais :

- Président : Pradella Benjamin
- Vice-président : Raynaud Philippe
- Trésorier : Lestelle Guillaume
- Secrétaire : Boueix Benjamin
- Vice-secrétaire : Antunès Pierre-Alexandre

Date des prochains rendez-vous :

- **Jeudi 30 mars** : Match aux Martres de Veyre
- **Jeudi 6 avril** :
Entraînement spécial, perruque obligatoire

• **Samedi 15 avril** : Match à Chanonat contre Brioude

• **Samedi 13 et dimanche 14 mai** :
Week-end en Ardèche, à Joyeuse,
avec match amical

• **Samedi 20 mai** :
Concours de pétanque à Chanonat

• **Samedi 2 septembre** :
Reprise entraînement saison 2017/2018

• **Dimanche 26 novembre** :
Concours de belote à la salle des fêtes de Chanonat

À ce jour, le BOC se compte 45 licenciés. ■

CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Nuisibilité

Les arbres affaiblis (climat, station...) ou susceptibles de subir des défoliations répétées (cas des jeunes plantations) peuvent souffrir plus durablement de ces atteintes, et devenir moins résistants à des attaques d'ennemis de faiblesse tels que les scolytes ou le pisode. Les mortalités, exceptionnellement observées, se produisent à la suite de tels enchaînements.

Du point de vue de la santé humaine, les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils très urticants. Ces poils contiennent la « thaumétopoïne », une substance urticante et allergisante qui se libère lorsque le poil se brise, provoquant pour l'homme et l'animal des démangeaisons très vives.

Pour les animaux (chiens): Dans un premier temps, ils couinent car ils ont mal, se mettent à baver, la langue gonfle et présente des tuméfactions avec un durcissement assez inquiétant.

Sans soins, la langue peut virer au sombre voire violet, et une nécrose peut occasionnellement se produire. Une partie de la langue peut tomber.

Une action rapide du vétérinaire est vitale.

Le cycle de la processionnaire du pin :

Pour connaître son cycle, vous pouvez consulter le BSV ZNA (Zone Non Agricole) de la FREDON Auvergne sur le lien suivant : <https://www.fredon-auvergne.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal-Zones.html>

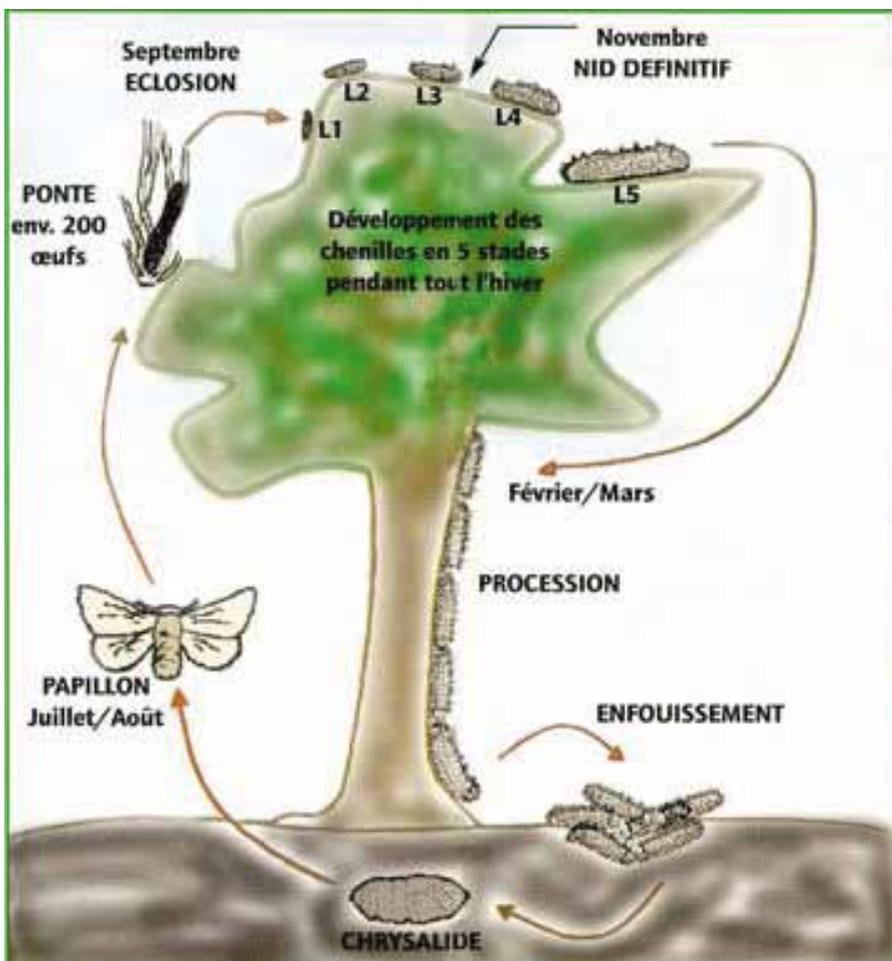
Pendant l'hiver, les chenilles de processionnaire du pin sont préservées dans leurs cocons attendant le retour de températures plus clémentes pour se nymphoser en terre.

Comme l'hiver précédent, pendant le mois de décembre très doux, des processions ont été observées sur plusieurs communes d'Auvergne. Avec l'arrivée du froid, les chenilles sont restées dans leur nid. Avec le redoux de cette fin d'hiver, les chenilles sortent des nids et vont commencer leur procession jusqu'au sol.

3 méthodes de lutte existent pour lutter contre la chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*):

- **De septembre à janvier:** L'échenillage par destruction du nid assure la destruction complète de la colonie. Procéder avec un échenilloir après une nuit à températures négatives. La récupération et la destruction (brûlage...) sont des phases délicates vis-à-vis du caractère urticant des chenilles et des nids. Le travail doit s'effectuer avec des protections complètes (masque respiratoire, lunettes, combinaisons et gants jetables, bottes rinçables).

Il faut impérativement brûler les nids coupés dans un incinérateur en ayant soin de ne pas se mettre face au vent, car les poils urticants peuvent être volatiles lors du brûlage. **Il est interdit de mettre les nids dans les poubelles.**



LE CYCLE DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE



• **De novembre à avril :** Vous pouvez utiliser l'Eco-piège. Il assure une capture des chenilles lors de la descente de l'arbre vers le sol. Elles sont ainsi collectées dans un sac rempli de terre. Se croyant au sol, les chenilles commencent leur processus de nymphose, se trouvant bloqué dans le sac.

Il faudra prévoir de détruire les chenilles au stade chrysalide afin d'assurer la destruction à un stade moins dangereux.

Les chenilles mettront entre 2 semaines et 1 mois pour commencer leur transformation en chrysalides. À ce moment-là, le sac pourra être détruit (environ courant mai) par incinération. Ne jamais les mettre dans les poubelles.

Ce piège écologique a pour objectif de capturer en masse les chenilles lors de leur descente de l'arbre, au moment où le danger est maximal pour l'homme. L'Eco-Piège™ s'utilise **sans aucun produit chimique**. Il est adaptable à toutes les statures d'arbre et permet la destruction des chenilles sans aucun contact avec les projections urticantes (achat en fonction du diamètre de l'arbre).

Le piège est réutilisable l'année suivante, il faut prévoir un sac chaque année/piège. Attention à bien vous équiper de protection pour le manipuler (au minimum des gants).

Attention en installant le piège en cette fin d'hiver, vous pouvez être en contact avec leurs poils urticants, prenez toutes les précautions d'usage pour vous protéger (combinaisons et gants jetables, bottes rincées au plus près de la zone d'intervention).

• **De juin à août :** Dès début juin, les vols nuptiaux commenceront, il vous faudra alors penser à mettre en place des pièges à phéromones, si vous souhaitez avoir une lutte sur le cycle entier de la processionnaire du pin.

Vous pouvez aussi poser des nichoirs à mésange et chauve-souris : auxiliaires qui permettent la réduction de chenilles et de papillons.

Pour commander des Eco-pièges :

Je diagnostique mon arbre et son infestation par la chenille processionnaire :

1/ **Je mesure la circonférence de l'arbre à équiper à environ 2 m de hauteur** pour que les enfants et animaux n'y aient pas accès et **j'enlève les branches proches de moins de 30 cm.**

2/ **Je regarde si les nids présents sont blancs (nids occupés).**

Où puis-je commander des éco-pièges :

- À la mésange verte : boutique en ligne : www.eco-piege-boutique.com
- À la FDGDON Puy-de-Dôme : si je souhaite devenir adhérent à un réseau de suivi sanitaire du végétal sur le département : Tél. : 04 73 42 14 63.

Pour en savoir plus : <http://www.fredon-auvergne.fr/>
FREDON ET M. DANIEL THOMAS référant FREDON

Conditions de brûlage des nids :

Tolérer exceptionnellement pour ce cas de figure : un incinérateur de jardin. Laisser le couvercle lors de la combustion.

La fumée provoquée par l'incinération des déchets ne doit pas perturber la circulation routière ni incommoder le voisinage. Si les voisins ont les fenêtres ouvertes ou leurs animaux dehors les prévenir de l'activité que vous allez entreprendre.

Les feux allumés en plein air doivent être situés à plus de 100 mètres des habitations, édifices, forêts, bruyères, bois, vergers, plantations, haies, meules, tas de grain, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles.

- entre 11 h et 15 h 30 de décembre à février,
- de 10 h à 16 h 30 le reste de l'année,

Surveiller le feu pendant toute la durée de l'incinération. Ne s'absenter sous aucun prétexte, même 5 minutes. Les pompiers disent toujours : « 1 minute, un verre d'eau, 10 minutes, un Canadair » (région PACA).

Après le brûlage : Noyer le foyer en retournant les cendres, à l'aide d'une fourche par exemple. Il s'agit de jeter une grande quantité d'eau sur le feu afin de s'assurer qu'il ne contient plus de chaleur. Attention, bien retourner les cendres en les arrosant : des braises peuvent couvrir pendant plusieurs heures et profiter d'un coup de vent pour déclencher un incendie. ■

MOINS DE PESTICIDES : NOTRE COMMUNE MONTRE L'EXEMPLE

En fin d'année 2016, notre commune a été labellisée au niveau III de la Charte d'entretien des espaces publics, c'est-à-dire qu'elle se passe complètement de produits phytosanitaires (en particulier des désherbants chimiques).



Cet effort pour préserver l'environnement et la santé de nos habitants entraîne de nouveaux modes d'entretien des espaces publics et parfois la présence de plus de végétation spontanée.

Vous retrouverez toutes les communes engagées dans la Charte d'entretien des espaces publics sur le site internet www.entretien-espaces-publics.fr

Et vous, comment participer à l'opération ?

... En acceptant davantage la présence de végétation spontanée dans notre commune

Les techniques alternatives et la mise en place de nouveaux aménagements peuvent entraîner la présence de davantage de végétation spontanée. Mais cela n'est pas synonyme de laisser-aller. C'est plutôt le signe d'une moindre utilisation de produits chimiques dans les espaces publics. Les herbes folles doivent retrouver une place maîtrisée dans le paysage urbain !

... En apprenant à vous passer de pesticides dans votre jardin

Pour vous aider, des jardineries se sont engagées à communiquer sur les méthodes de jardinage au naturel :

- « Fiches conseil » disponibles dans les points de vente signataires ou téléchargeables gratuitement sur le site Internet www.mieux-jardiner.fr
- « Guide pour jardiner + nature » élaboré par le Ministère du Développement Durable, téléchargeable gratuitement sur le site Internet www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-pour-jardiner-plus-nature.html
- Plateforme Internet d'échanges et d'information sur le jardinage au naturel : www.jardiner-autrement.fr
- La lettre d'information gratuite, l'« Écho des Jardins » : consultation et inscription sur www.mieux-jardiner.fr en « Auvergne ».



Remise du label de la part des représentants de l'État et des financeurs de la Charte d'entretien des espaces publics à Philippe Raynaud responsable de l'équipe techniques et Daniel Thomas, adjoint au maire, responsable du service technique.

QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE

En règle générale, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur caractère répétitif. Ce sont par exemple les émissions sonores, produites par les deux-roues à moteur non munis d'un dispositif d'échappement silencieux en bon état de fonctionnement, les tirs de pétard, les postes de radios des véhicules, les dispositifs d'alarme non conformes...

Les occupants des locaux d'habitation doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage soit gêné par leur comportement, leurs activités, les bruits émanant de téléviseurs, chaînes HI-FI, radios, instruments de musique... et par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage, effectués par les particuliers (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) ne peuvent se faire que :

- du lundi au vendredi inclus de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- et le dimanche de 10 h à 12 h

Les travaux bruyants liés à des chantiers publics ou privés sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20 h à 7 h les jours ouvrables.

Toutes les personnes utilisant, dans le cadre de leurs activités professionnelles, des outils ou appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doivent interrompre ces travaux entre 20 h et 7 h et toute la journée les dimanches et jours fériés.

Les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des voisins, les bruits émis par ces animaux ne devront pas être gênant ni par leur durée, leur répétition ou leur densité. Des distributeurs de sacs pour les déjections canines ont été installés, place de la mairie, place de l'église et à l'école.

Tous ces règlements ne doivent pas exclure un minimum de tolérance et de bon sens.

**Campagne 2017
de stérilisation des chats errants***

*chats sans propriétaire

Votre mairie et l'Association
Protectrice des Animaux
du Puy de Dôme disent :

**NON
A L'EUTHANASIE,
OUI
A LA STERILISATION !**

Signalez tout chat errant en Mairie ou auprès de l'APA
afin qu'il puisse bénéficier de la campagne de stérilisation
qui aura lieu du 01/02/17 au 28/04/17

Pour tout renseignement adressez-vous à :
ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX
REFUGE : Lieu dit Les Bas Charmets - 63300 GERZAT - Tél. 04 73 91 35 36
Email : secretariat.apa@ma63.org - www.apama63.org

INFO ÉNERGIE

Pour toutes vos **questions** en matière de
rénovation énergétique, location ou vente de logement,
projet immobilier, simulation financière ou fiscale,
travaux, dans le logement collectif ou individuel

**Demandez des conseils d'experts
avant d'agir !**

Contactez le guichet unique
gratuit, neutre et indépendant

ADIL du Puy-de-Dôme / Espace INFO ÉNERGIE

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand)
Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.

Des permanences juridiques sont assurées dans cinq villes du département :

- **AMBERT** : Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
04 73 42 30 75
contact@adil63.org
www.adil63.org

RÉSERVEZ VOTRE COMPOSTEUR AVANT LE 28 AVRIL 2017



AUPRÈS DU SICTOM DES COUZES :

Le Treuil - 63320 SAINT-DIERY

sictomdescouzes.prevention@orange.fr

Tél. 04 73 96 77 75

La distribution des composteurs se déroulera le :

Mercredi 3 mai 2017 de 14h à 18h30

à la grange à sel, rue derrière les murs à Chanonat

PETIT MODÈLE		GRAND MODÈLE	
	300 L		600 L
	345 L		620 L
<input type="checkbox"/> En bois	<input type="checkbox"/> En plastique	<input type="checkbox"/> En bois	<input type="checkbox"/> En plastique
<input type="checkbox"/> Un aérateur de compost seul			

Semer des petites graines et voir fleurir les résultats de nos efforts de reconquête de la qualité de l'eau...

Depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) œuvre pour la réduction d'utilisation des pesticides sur son territoire afin de reconquérir et préserver la qualité des milieux aquatiques.

Comme la nature n'aime pas le vide, avec l'arrêt des désherbants chimiques sur votre commune, les herbes spontanées font leur retour dans les zones urbanisées. Plutôt que de toujours lutter contre ces petites pousses, pourquoi ne pas composer avec ? Aussi, pour compléter son engagement, le SMVVA met aujourd'hui à disposition des communes, pour leurs habitants et gratuitement, des petits sachets de graines de fleurs sauvages ou spontanées.

Déposez quelques graines dans les interstices inoccupés et participez à l'embellissement de nos bourgs. Accueillir ces végétaux, c'est aussi favoriser le développement de la petite faune sauvage (papillons, coccinelles, abeilles, ...).

Une sélection rigoureuse de graines de fleurs

8 espèces de fleurs sont proposées : bourrache officinale, fausse camomille, lin cultivé, méliot jaune, sainfoin sauvage, souci officinal, vulnéraire et vipérine commune. Dans un souci de préservation de la flore locale, ces variétés ont été sélectionnées avec l'aide du Conservatoire botanique national du Massif Central. Ces espèces sont adaptées à notre contexte pédoclimatique et ne présentent aucun caractère ni invasif, ni trop concurrentiel vis-à-vis de la flore locale. Elles ont été choisies préférentiellement parmi les fleurs sauvages ou spontanées et en veillant à ce qu'elles ne présentent pas de risque de croisement génétique avec la flore présente. Elles ont des caractéristiques de développement assez couvrantes pour être concurrentielles aux herbes indésirables.



Conseils de semis

Le sol doit être préalablement préparé en débarrassant la zone à semer des herbes indésirables présentes.



Les semis sont possibles au printemps, avant l'arrivée d'une période humide.

Pour les vivaces ils sont préférables en septembre ou octobre car les graines de fleurs sauvages ou spontanées ont besoin d'au moins 3 semaines d'humidité ininterrompue pour pouvoir germer. De plus, la concurrence des herbes indésirables est moins présente à cette période de l'année.

Le dosage du semis est faible : 2 à 5 grammes/m². La semence peut être mélangée à du sable sec ou de la sciure de bois afin de faciliter la mise en place d'un semis homogène.

Attention : les semences doivent rester en surface. Le passage d'un rouleau permet de stabiliser la surface et de favoriser la fixation des graines au sol.



Pour bien réussir son semis :

- Bien laisser les graines en surface !
- Supprimer les pousses d'indésirables pour une bonne installation des vivaces et annuelles souhaitées.
- Inutile de faire des apports d'engrais et proscire les arrosages intempestifs. Les fleurs sauvages ou spontanées se développent mieux sur un sol pauvre et les jeunes pousses sont moins fragiles en développant leurs systèmes racinaires pour aller puiser leurs réserves en profondeur, ce qui leur permet ensuite de résister aux périodes de sécheresse.

réduisons les pesticides !

Semez des fleurs en pieds de murs

Photo : © CBMVC

Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon

RENSEIGNEMENTS :

Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA)

13 rue principale
63 450 SAINT - SATURNIN
TÉL : 04 73 39 04 68

www.smvva.fr
Mail : beatrice.malherbe@smvva.fr

Mise en sachets des graines :
ESAT Foyer Atelier de Ceyran

Partenaires de l'opération :



TROPISME(S) 07

DU 10 JUIN AU 18 JUIN 2017

« Champ libre » pour la création contemporaine musique et arts plastiques

En partenariat avec la mairie de Chanonat, le soutien de la direction des affaires culturelles d'Auvergne (DRAC), le conseil régional, le conseil départemental du Puy-de-Dôme et Mond'Arverne Communauté, l'association CHAMP LIBRE vous invite pour la huitième année consécutive à son événement réunissant art contemporain et musiques improvisées.



Le parcours d'art contemporain

Il vous est proposé cette année encore de déambuler dans les lieux emblématiques du bourg de Chanonat: Pôle culture (ancien jardin de la cure), chapelle N.-D. de l'Arbre, centre Bourg... afin de découvrir de nouvelles créations. Un plan vous sera remis afin de vous guider. TROPISME(S) est l'occasion pour les visiteurs de découvrir Chanonat, en dialogue avec les œuvres de **5 jeunes artistes diplômés, en 2016, de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM)**, pendant deux week-ends de juin. Vous découvrirez ainsi les propositions de ANTONIN BERNE / AMANDINE CAPION / AGATHE CHEVREL / MARTA CRISTINI / LOUISE PORTE.

Nouveauté pour les enfants : un parcours en famille !

Afin de découvrir de manière ludique l'univers des artistes, les enfants sont invités, avec l'accompagnement de leurs parents, à faire le parcours à l'aide d'un petit livret à compléter tout au long de leur visite.

Livret gratuit disponible dans les espaces d'expositions et sur demande à : champlibrechanonat@gmail.com

Nouveauté : visite guidée gratuite pour petits et grands

Cette année, réservez les dates des dimanches 11 et 18 juin. À 15h, venez découvrir le parcours en compagnie d'un membre de l'association Champ libre.

Réservation à : champlibrechanonat@gmail.com

Visite pour les scolaires et rencontres d'artistes

Une rencontre pédagogique comprenant visite et ateliers d'arts plastiques avec deux artistes sera proposée pour les élèves des écoles maternelles et primaires de Chanonat.

Musique

Pour cette année 2017 le week-end musical de Tropisme(s) se déroulera au sein du Château de la Bâtisse les vendredi et samedi 9 et 10 juin.

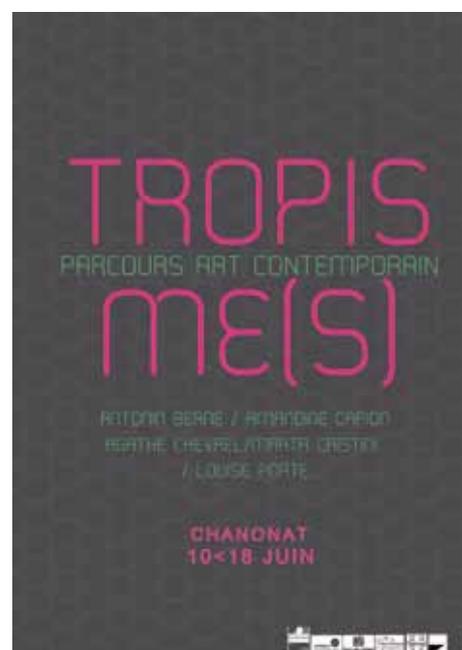
Nous vous proposons, le vendredi, une rencontre, un voyage, en compagnie de trois musiciens de renommées internationales: Benjamin MOUSSAY (piano), Louis SCLAVIS (clarinettes), Kevan CHEMIRANI (percussions). Pour cette soirée intitulée Mouvements Croisés nous avons fait appel au conseil départemental à travers le dispositif culturel Scène en Territoire et à la communauté de commune Mond'Arverne, afin de garder le prix des places le plus faible possible. La billetterie sera ouverte à partir du 5 avril 2017, les places seront à acheter directement auprès du conseil départemental (comme pour les Automnales !). Le nombre de place étant limité nous vous conseillons de ne pas trop tarder.

Pour la deuxième soirée de cette année nous serons toujours au Château de la Bâtisse pour un concert du trio de pianiste de jazz Amaury Faye (lauréat 2016 du Rezzo Focal Jazz à Vienne) ce concert sera gratuit, nous vous invitons à venir nombreux découvrir la musique ce jeune musicien le samedi 10 juin !

Informations pratiques :

- **Espaces d'expositions**, entrée libre, ouverts samedi / dimanche 10, 11, 17 et 18 juin après-midi de 15 h à 19 h. Sur réservation en semaine pour les groupes
- **Inauguration des espaces d'expositions**: samedi 10 juin à partir de 17 h 30 venez nombreux
- **Concert du 9 juin**: billetterie auprès du conseil départemental au 04 73 42 24 90 et billet à retirer sur place le jour du concert.
- **Concert du 10 juin**: gratuit

Pour recevoir l'actualité ou pour toutes informations pratiques envoyer nous un courriel à champlibrechanonat@gmail.com



HOMMAGE À PAULETTE VERNADAT

En novembre, nous quittait Paulette VERNADAT. Même si elle s'était éloignée du village depuis quelques années pour se rapprocher des « commodités » de la banlieue clermontoise, nous savions tous que son cœur était resté à Jussat.

Elle y avait restauré la maison familiale où, parallèlement à son métier d'enseignante, elle s'adonnait à ses multiples passions dans le petit atelier qu'elle s'était installé dans un ancien cuveau.

Elle dessinait, peignait, sculptait, cousait, pâtissait avec talent, et surtout, elle aimait partager le résultat de ses dons artistiques.

Paulette, amoureuse de son village, lui avait d'abord consacré de nombreuses rubriques dans le « Petit Jussatois », bulletin trimestriel de l'Amicale des habitants. Elle aimait ces rencontres où chacun essayait d'apporter ses connaissances personnelles au bénéfice de notre petite communauté. Mais son esprit curieux l'a amenée à faire des recherches plus approfondies sur le passé lointain du village, et pour ce faire, elle a passé des heures à consulter les archives départementales, diocésaines et communales. Un premier livre « artisanal » a vu le jour en 1995. Il contient une foule de renseignements du Jussat de Vercingétorix au Jussat de 1900 en passant par la période des Prémontrés au XII^e siècle.

Puis, en novembre 2007, Paulette a écrit un « vrai » livre : « Jussat village d'Auvergne au XX^e siècle ». Là, c'est un florilège de souvenirs personnels, de témoignages de voisins et d'amis, qui retrace avec émotion, tendresse et poésie, tous les moments de la petite et grande histoire du village. C'est un régal pour plusieurs générations de Jussatois.

Paulette, en préambule, citait une pensée de Marguerite YOURCENAR : « Notre présent est si étroit, qu'il est bon d'y ajouter le passé à défaut de l'avenir ».

Merci Paulette d'avoir été notre mémoire et de nous laisser les fruits de ton travail et de ton talent.

Les amis Jussatois de Paulette





ÉTAT CIVIL

Mariages :

DESCHAMPS Christian et VINCENT Séverine, Chanonat, le 17 septembre 2016

FRIEND Dean et DUPOUYET Stéphanie, Chanonat, le 29 octobre 2016

VENTALON Pierre et KRYVOROT Svitlana, Varennes, le 29 octobre 2016

Naissances :

TATAR Adèle, Varennes, le 15 octobre 2016

MORGEAT Lilian, Varennes, le 2 décembre 2016

HADDANI Imran, Chanonat, le 10 décembre 2016

GUTH Alban, Chanonat, le 26 décembre 2016

AINANI Sakina, Chanonat, le 6 février 2017

VERNET Gabriel, Chanonat, le 27 février 2017

HAMEURY Augustin, Chanonat, le 8 mars 2017

VERNADAT Julie, Jussat, le 15 mars 2017

LEBOT Lyrwen, Chanonat, le 21 mars 2017

PAUWELS Alice, Varennes, le 28 mars 2017

Décès :

LIOVINGUT Nicole épouse GIRARD, Varennes, le 18 janvier 2017

GIVAC Gervais, Varennes, le 3 mars 2017

GUITTARD Jacqueline veuve BONJEAN, Chanonat, le 4 mars 2017

NAVARRO Jean-Pascal, Jussat, le 12 mars 2017



Arbre en fleurs au bord de l'Auzon